

Hamon & Cie

(International) s.a

GROUP HEADQUARTERS

Mont-Saint-Guibert, le 19 septembre 2019

Cher(e) actionnaire,

Concerne : Information aux actionnaires suite au regroupement des actions selon un ratio de 1 pour 11.

Ainsi que nous l'avons annoncé dans notre communiqué de presse du 11 septembre dernier, le Conseil d'administration de Hamon & Cie a décidé, conformément à l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale du 23 avril 2019, de procéder à un regroupement de la totalité des actions de la Société dans la proportion d'une (1) action nouvelle (Code ISIN BE 0974352842) pour onze (11) actions existantes (Code ISIN BE0003700144).

Le dernier jour de cotation des actions anciennes de la Société aura lieu ce vendredi 20 septembre 2019 et le regroupement prendra effet le 23 septembre 2019.

Le regroupement des actions sera réalisé simultanément pour toutes les actions de la Société, de sorte que chaque action nouvelle représentera la même fraction du capital de la Société après le regroupement. Toutes les nouvelles actions auront les mêmes droits et avantages à tous les égards, y compris le droit aux dividendes.

Le regroupement n'affectera pas la forme des actions en circulation (nominative ou dématérialisée) et les actions nominatives et dématérialisées seront traitées séparément.

Le regroupement d'actions se fera automatiquement, sans intervention des actionnaires.

Si le nombre d'actions détenu par un actionnaire à la date du 20 septembre ne correspond pas à un multiple de onze (11), le regroupement d'actions conduira à la formation de fractions. Dans ce cas, le nombre d'actions nouvelles que l'actionnaire détiendra sera arrondi à l'inférieur et les actions fractionnées seront regroupées et vendues par l'intermédiaire de la Banque Degroof Petercam, laquelle centralise l'opération.

Le produit net de la vente des actions ainsi regroupées sera distribué au prorata et en espèces aux détenteurs d'actions existantes à partir du 9 octobre 2019 et ce à condition que le produit net ne soit pas inférieur à un centime d'euro (EUR 0,01) par action ancienne.

Hamon & Cie (International) S.A./ N.V.

Siège social : AXISPARC - rue Emile Francqui 2 – 1435 Mont-Saint-Guibert

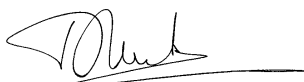
tel. (32).(0)10.39.04.00 fax.(32).(0)10.39.04.01

TVA BE 402.960.467 – N° entreprise 0402.960.467

Si le revenu net est inférieur et ne peut être distribué sur une base prorata comme décrit ci-dessus, il ira à la Société ; cette dernière n'est pas en mesure d'estimer le produit de cette vente.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous voudriez obtenir. Vous pouvez adresser vos questions et formulaire de données personnelles à l'adresse e-mail suivante : marie-chantal.majerus@hamon.com

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, cher Actionnaire, nos sincères salutations.



Michèle Vrebos
Secrétaire Général

IMPORTANT ! Coordonnées bancaires de l'actionnaire

Tous les actionnaires ne détenant pas un multiple de 11 actions dans le Registre des actionnaires de la Société recevront la valeur correspondant à la fraction obtenue lors de la conversion.

Pour mener à bien ce droit de paiement, nous devons être en possession des coordonnées bancaires de l'actionnaire.

Vous trouverez ci-joint un formulaire à compléter et à retourner par e-mail à l'adresse suivant: marie-chantal.majerus@hamon.com ou par courrier postal à l'adresse figurant au présent courrier.

- **Annexe :** Formulaire de données personnelles